



ATELIER SOUS REGIONAL D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD6 EN AFRIQUE CENTRALE FRANCOPHONE

Douala, 04-06 juillet 2018

Contexte

En septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) a adopté les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. C'est un ambitieux plan d'action constitué de 17 ODD et 169 cibles avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

L'ODD 6i vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau se décline en plusieurs cibles. Pour mettre en œuvre un suivi coordonné, l'initiative GEMI « Suivi intégré des objectifs ODD liés à l'eau et à l'assainissement » a été établie en 2014 pour intégrer et étendre les efforts existants. Il s'agit d'une initiative inter-institutions des Nations Unies opérant de manière coordonnée sous l'égide de l'ONU-Eau, composée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'ONU Environnement, de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'objectif à long terme de GEMI est de (i) établir et gérer, d'ici 2030, un cadre de suivi cohérent pour l'eau et l'assainissement afin d'informer l'après 2015, et (ii) contribuer aux progrès du pays grâce à une prise de décision éclairée sur l'eau sur une information harmonisée, complète, opportune et précise.

La cible 6.5 appelle les pays à mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais de la coopération transfrontière. Pour mesurer les progrès accomplis, relativement à cette cible, l'indicateur 6.5.2 « Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau » a été adopté.

Sur le plan international, l'UNESCO, à travers son programme Hydrologique International (PHI), et la CEE-ONU en tant qu'agences co-dépositaires de cet indicateur, ont dirigé, le développement de la méthodologie étape par étape du calcul de l'indicateur 6.5.2 (<http://www.sdg6monitoring.org/indicators/target-65/indicators652>). Les deux agences co-dépositaires ont au cours du premier trimestre 2017, invité tous les pays ayant des bassins transfrontières à suivre les progrès de l'indicateur ODD 6.5.2.

Sur le plan sous régional, la CEEAC a inscrit l'eau parmi les axes stratégiques d'intervention prioritaire pour la concrétisation de sa vision, à l'horizon 2025, "Une Afrique centrale stable, prospère, solidaire, économiquement et politiquement unie". La mise en œuvre de la composante « Eau » de cette Vision s'est matérialisée par l'adoption par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC, en Octobre 2007, de la « Déclaration sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique Centrale », en octobre 2009, de la Politique régionale de l'eau ainsi que du cadre institutionnel de sa mise en œuvre et en mai 2015 du Plan d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) de l'Afrique Centrale. Un projet de convention pour la prévention des conflits et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale est en cours d'approbation par la haute instance de la Communauté.

L'appui au suivi de l'indicateur 6.5.2 s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de la Politique Régionale de l'Eau (PRE) de la CEEAC à travers les actions de ses axes stratégiques ci-après : (i) Création d'un environnement favorable pour une bonne gouvernance de l'eau et (ii) Opérationnalisation de la GIRE.

En tant qu'institution d'intégration sous régional, et dépositaire de la « Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale », la CEEAC est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'ODD 6 plus particulièrement le suivi de l'indicateur 6.5.2.

Objectifs de l'atelier

Sur les 153 pays qui partagent des systèmes d'eau transfrontières, 107 ont répondu à l'invitation de l'UNESCO et de la CEE-ONU en rédigeant des rapports nationaux. Sur les 10 pays de CEEAC partageant des eaux transfrontières, 9 ont soumis un rapport. Les pays qui ont participé à cet exercice échangent de manière continue avec les agences dépositaires chargées d'examiner et d'analyser les données contenues dans les rapports nationaux, pour le calcul de l'indicateur. Les commentaires formulés par les pays au cours du premier cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur ODD 6.5.2 ont mis en exergue la nécessité d'organiser des réunions techniques et thématiques à l'échelle sous régionale.

L'atelier a pour objectifs :

- d'aider les pays à comprendre l'ensemble du processus des ODD ;
- de comprendre les délais liés à l'Agenda 2030 ;
- de partager les instruments de gouvernance des ressources en eau de l'Afrique centrale ;
- de partager les expériences ;
- d'interagir avec les agences dépositaires ;
- de contribuer à l'amélioration du document de méthodologie étape par étape et du processus de production du rapport suivant.

Thématiques de l'atelier

Les différentes thématiques qui seront abordées au cours de l'atelier sont :

1. Introduction à l'agenda 2030 (Présentation du processus ayant conduit à l'agenda 2030 ; discussions et / ou clarification sur le processus des ODD) ;
2. Instruments de gouvernance des ressources en eau de l'Afrique centrale (déclaration des Chefs d'Etat sur la GIRE, Politique Régionale de l'Eau, etc...) ;
3. Concepts et principes de la GIRE ;
4. Expériences des pays en matière d'établissement des rapports (Défis rencontrés, leçons tirées par exemple, le processus a-t-il amélioré la connaissance et / ou la gestion des eaux transfrontalières, les meilleures pratiques) ;

5. Principaux résultats de la sous-région (Présentation des résultats par les agences dépositaires ; commentaires des pays sur les résultats obtenus ; amélioration de la communication entre les pays afin de coordonner les interventions des pays riverains) ;
6. Calcul de l'indicateur (Méthodologie étape par étape, limites et possibilités d'amélioration ; partage des connaissances sur les bases de données de l'eau ; présentation de TWAP et ISARM ; présentation par les pays de leurs propres bases de données ; degré de connaissances) ;
7. Clarifications sur le questionnaire détaillé de l'indicateur 6.5.2 (formulation des questions et compilation des points à clarifier dans un guide d'appui) ;
8. Interaction entre les pays et les agences dépositaires sur le processus (Coordination de la communication à trois (Pays / UNESCO / CEE-ONU, Organisation de la période de suivi avant le début de la prochaine étape du rapport, Amélioration de l'organisation des délais ODD 6.5.2) ;
9. Questions transversales et partenariales.

Méthodologie de travail

L'atelier s'articulera autour des exposés et débats organisés en séances plénières ainsi que des travaux de groupe.

Participants

35 participants prendront part à cet atelier constitués des représentants de la CEEAC, des Ministères en charge de l'Eau du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC et Tchad, des Organismes de bassin, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la société civile.